



QUOTAS LAITIERS

Un outil à améliorer !

La mise en œuvre des quotas laitiers en 1984 a permis d'adapter relativement l'offre à la demande européenne, garantissant ainsi la sécurité alimentaire de l'Europe. Cependant, la gestion des quotas laitiers et les réformes successives des politiques agricoles ont conduit à la restructuration des exploitations agricoles et à la disparition des producteurs, beaucoup plus qu'elles n'ont contribué à l'amélioration du revenu des paysans.

C'est donc la gestion des quotas qui est à remettre en cause, pas l'outil dans sa globalité.

| Avantages des quotas laitiers depuis 1984 | Points négatifs de l'application des quotas |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sécurité alimentaire en Europe. La demande européenne en produits laitiers est assurée par le volume produit➤ Maintien de la production dans les différents territoires : outil permettant le maintien de l'emploi, et l'équilibre territorial et environnemental➤ Redistribution administrée en faveur des plus petits producteurs➤ Stabilité relative des prix à la production et à la consommation➤ Assainissement des budgets agricoles européen et français pour la filière laitière : les stocks de beurre et de poudre sont quasi nuls en 2007 | <ul style="list-style-type: none">➤ Dumping vis-à-vis des pays tiers : l'UE exporte 10% de sa production➤ Concentration des outils de production et de transformation➤ Disparition des paysans➤ Cette redistribution aurait pu être plus efficace➤ L'absence de création de référence n'a pas permis d'installer de nouveaux producteurs➤ Augmentation du prix du foncier du fait du lien quota/foncier |

La production de lait est génératrice d'emplois dans les zones d'élevage.

Pour l'intérêt général, il est nécessaire de maintenir la maîtrise de la production des élevages répartis dans toutes les zones de production, ainsi que les outils de transformation.



Confédération paysanne

Novembre 2007

L'effet des politiques agricoles sur l'évolution des exploitations laitières

Avant 1984 : La politique de soutien des prix intérieurs à des niveaux supérieurs à ceux des marchés mondiaux ainsi qu'un contrôle des importations protégeant les effets de la concurrence internationale et la garantie illimitée d'achats des produits en surplus par l'Etat (objet du FEOGA) ont conduit à la production d'excédents structurels sur le marché. Ces excédents ont été exportés à perte et ont gonflé les stocks d'intervention.

A partir de 1979, la contrainte budgétaire a commencé à faire ressortir les aberrations d'une telle politique de soutien des prix sans limite de production devenue insoutenable. Le secteur laitier, au centre des préoccupations accaparait le tiers du budget total du FEOGA. En 1983, les surplus de beurre s'élevaient à 850 000 tonnes et ceux de poudre à plus d'1 million de tonnes.

Le revenu des éleveurs laitiers était essentiellement constitué par les aides publiques aux produits que représentaient les prix. Sans limite de production, les éleveurs ont cherché à augmenter leur revenu en augmentant le volume de lait produit (aidés par le progrès génétique développant les rendements par vache (volume et taux de matière grasse et taux protéique), les recherches en alimentation et nutrition animale...).

Depuis 1984 : les quotas laitiers

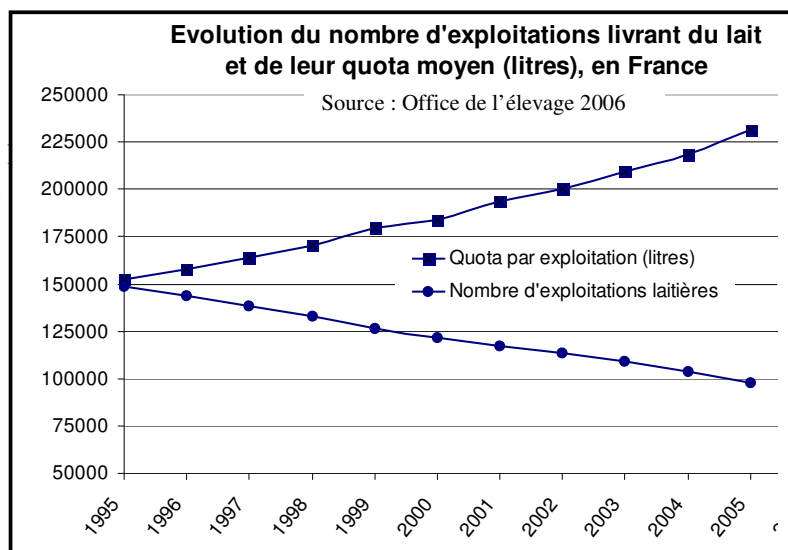
Face à la limite budgétaire et aux limites de la surproduction, l'Europe a décidé de réformer l'Organisation commune de marché en mettant en place le contingentement de la production. Chaque Etat membre s'est vu attribuer un volume de lait à produire : au-delà de ce volume, les excédents allaient être taxés. La référence attribuée à chaque producteur correspondait au volume qu'il avait produit l'année précédente. Les quotas laitiers avaient été, initialement prévus pour une durée transitoire de 5 ans, période durant laquelle le niveau de fixation des prix devait progressivement prendre le relais pour assurer un éventuel équilibre de marché. La baisse du prix d'intervention du beurre a été effective dès 1984. La politique de contingentement de la production a en partie atteint son objectif : après un pic en 1986 (1300 milliers de tonnes pour le beurre et 800 000 tonnes pour la poudre), les stocks européens ont été continuellement maintenus à moins de 200 000 tonnes par produit dès 1992.

Les dépenses publiques consacrées au secteur sont passées de 6 milliards en 1984 à 2,7 milliards d'euros en 2004. La maîtrise de la production a engendré un relatif maintien des prix du lait à la production. Le prix de la viande bovine a été un déterminant non négligeable du revenu des éleveurs laitiers.

Les limites !

Le contingentement de la production laitière et le relatif maintien du prix du lait jusqu'en 2001 n'ont cependant pas empêché la concentration des outils de production !

Entre 1984 et 2006, 70% des exploitations laitières ont disparu passant de 385 000 à 97 000 !
En 2006, 16% disposent d'un quota inférieur à 100 000 litres.



Les accords de Luxembourg en 2003 : réforme de l'OCM lait

Au motif d'améliorer la compétitivité de l'Europe sur le marché mondial, la Commission européenne, poussée par les lobbies libéraux, a décidé d'orienter le secteur laitier sur les mêmes principes que les autres productions :

- baisse des prix d'intervention de 15% sur 3 ans pour la poudre et 25% sur 4 ans pour le beurre : baisse répercutée de fait sur les paysans par les transformateurs ;
- instauration d'une aide au revenu des producteurs de lait : l'Aide directe laitière ;
- augmentation du quota national de 1,5 % entre 2006 et 2008.

Les accords du CNIEL sur la baisse du prix du lait entre 2001 et 2006 relevaient de choix politiques !

Anticipant le projet de réforme, les industriels ont appliqué dès 2001 une baisse de prix à la production. L'aide laitière n'a pas compensé la baisse du prix du lait et le revenu des producteurs de lait continue de baisser. L'accord de janvier 2006 acte la « flexibilité », c'est-à-dire la rémunération des producteurs sur les plus mauvaises valorisations (produits industriels).

| euros/t | Maintien du prix selon l'inflation | Prix constaté(*) | Perte subie | ADL |
|---------|------------------------------------|------------------|-------------|------|
| 2001 | 310 | 310 | 0 | 0 |
| 2002 | 315 | 300 | 15 | 0 |
| 2003 | 320 | 295 | 25 | 0 |
| 2004 | 326 | 286 | 40 | 11,8 |
| 2005 | 331 | 277 | 54 | 24 |
| 2006 | 336 | 267 | 69 | 35 |

Sources : Onilait 2005 et Crédit agricole janvier 2005. (*) : sondage collecte, toutes primes incluses, toutes qualités confondues, 38g/litre de MG, 32g/litre de MP, hors compléments de prix

Conséquence du DPU et du découplage des aides : Fragilité du revenu... et quel avenir pour la production ?

Figureant les acquis en utilisant comme référence historique le montant des aides touchées entre 2000 et 2002, le Droit à Paiement Unique est un pur scandale. Le découplage des aides contribue à la dérégulation des volumes produits au nom de la liberté de produire en fonction des marchés.

Depuis 2004, l'aide directe laitière a été plutôt bien perçue par les paysans. Cette aide est désormais découplée de la production et à compter d'aujourd'hui, un paysan peut arrêter de produire du lait sur son exploitation tout en conservant le bénéfice de l'aide accordée historiquement.

- ⇒ **Difficile de prévoir, mais la question du maintien de la production laitière en Europe se pose !** Les fortes contraintes (travail, environnement), le découplage et le démantèlement de l'OCM lait conduisent l'Europe à une insuffisance de production par rapport à la demande. Cette baisse de l'offre en lait s'accompagne de la baisse de la production de viande issue du troupeau laitier alors que l'Europe est déjà structurellement déficitaire en viande bovine (de 5% en 2005)
- ⇒ **Le revenu dépend de l'évolution des soutiens publics et de l'évolution des prix.** A terme, que deviendront les aides DPU alors qu'ils ne bénéficient d'aucune justification sociale aujourd'hui ?

Impact sur le revenu des exploitations laitières de la baisse de 10 % du prix du lait (hors compensation)

| | |
|---------------------|--------|
| Moins de 100 000 l | -14 % |
| 100 000 à 200 000 l | -23 % |
| 200 000 à 300 000 l | - 25 % |
| Plus de 300 000 l | - 24 % |
| Ensemble | - 23 % |

Source : INRA 2002

| Dépendance aux aides du revenu des fermes laitières (INRA 2006) | Aides directes par exploitation laitière en 2008 (euros) | Aides directes/Revenu 2000 (%) |
|---|--|--------------------------------|
| Auvergne | 19400 | 58 |
| Basse Normandie | 25100 | 60 |
| Bretagne | 21900 | 40 |
| Franche Comté | 22800 | 52 |
| Haute Normandie | 36400 | 63 |
| Midi Pyrénées | 20200 | 62 |
| Nord pas de calais | 25300 | 56 |
| Pays de Loire | 25400 | 55 |
| Poitou-Charentes | 42900 | 78 |
| Rhône Alpes | 18400 | 53 |
| France | 26100 euros | 58 % |

Il faut maintenir une politique de maîtrise de la production laitière, encadrée par les pouvoirs publics

Maintenir une maîtrise de la production laitière encadrée par les pouvoirs publics

OBJECTIFS :

- adéquation entre l'offre et la demande européenne
- maintien des producteurs
- garantie du revenu des paysans
- répartition de la production sur le territoire et entre les producteurs

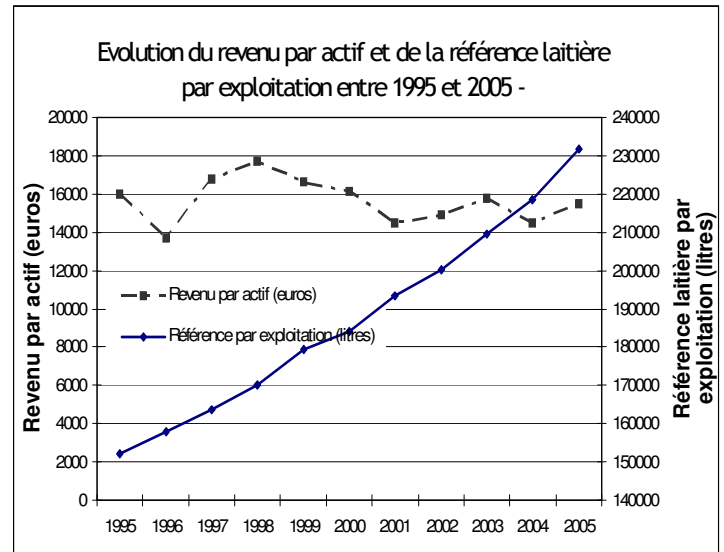
MOYENS :

- **une politique laitière encadrée par les pouvoirs publics**
 - modalités définies et encadrées par l'Etat, garantissant aux producteurs :
 - La référence laitière à produire
 - La collecte de la production
 - Les conditions de rémunération
 - La transparence et l'égalité de traitement
 - La possibilité de recours en cas de litige
- **une politique d'installation** (par la transmission et par la création de références)
- **une politique de protection aux frontières et d'intervention publique**
- **une politique de prix rémunérateurs** tenant compte de la valorisation de l'ensemble des marchés laitiers, des coûts de production et de la rémunération du travail
- **une politique de compensation** des handicaps naturels

Il faut agir contre la disparition et la concentration des élevages !

En 2005, le revenu moyen des producteurs de lait s'élevait à 15 500 euros.

La concentration des élevages a fait disparaître 50 000 fermes laitières depuis 1995, sans permettre l'amélioration du revenu de ceux qui sont restés.



Source : Institut de l'élevage 2003 et Agreste 2006

Être éleveur laitier demain sans absorber son voisin

La Confédération paysanne revendique des outils garants du maintien des paysans et de la souveraineté alimentaire

Maîtriser et répartir la production laitière

Des outils d'intervention publique sont encore disponibles et doivent être utilisés :

- refuser d'augmenter le quota national ;
- limiter les volumes d'allocations provisoires ;
- conforter les plus petites exploitations en les rendant concrètement prioritaires dans la redistribution laitière

Une meilleure répartition des aides ne favorisant pas les logiques capitalistes est nécessaire pour maintenir et encourager les systèmes autonomes et économes. Les droits à produire doivent être plafonnés et répartis, notamment pour encourager les installations. L'accès aux aides du deuxième pilier de la PAC (développement rural) doit être favorisé pour les exploitations de petites tailles économiques et en adoptant notamment une aide à l'autonomie alimentaire.

C'est au service de l'aménagement des territoires qu'il faut favoriser l'installation de paysans, le maintien d'outils de transformation et qu'il faut répartir la production de lait pour garantir l'équilibre durable entre l'offre et la demande en Union européenne.

Quotas laitiers : un outil à améliorer – Confédération paysanne – Novembre 2007

